



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

IDENTIFICATION DES PERSONNES SANS MÉDECIN DE FAMILLE AU CSSS DES ÎLES

Îles-de-la-Madeleine, le 15 septembre 2009 - Depuis plusieurs mois, et suite au départ de plusieurs omnipraticiens, les effectifs en médecine familiale sont réduits au CSSS des Îles. En conséquence, plusieurs usagers n'ont plus de médecin de famille. En attendant le recrutement des quatre nouveaux médecins qui permettront de combler les besoins de notre territoire, de nouvelles procédures doivent être mises en place afin que les gens vulnérables aient accès aux soins requis.

La situation est difficile et le CSSS des Îles comprend l'inquiétude de la population. Votre collaboration est essentielle afin de nous aider à mieux vous servir. Tout le personnel et les médecins du CSSS des Îles travaillent à votre mieux-être. Votre compréhension et votre patience permettront à chacun de mieux accomplir son travail et de répondre plus adéquatement à vos besoins.

Au début de l'année, le CSSS des Îles a procédé à la mise en place d'un nouveau mécanisme d'identification des personnes à la recherche d'un médecin de famille. Ce mécanisme a été établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'ensemble des CSSS de la province et permet d'identifier les personnes sans médecin de famille, d'évaluer leurs besoins de santé, de déterminer les personnes nécessitant une prise en charge rapide et de les diriger en fonction des ressources médicales disponibles sur notre territoire. Il faut noter que ce mécanisme n'est pas une clinique de suivi d'urgence, mais bien un service d'identification. **Ce mécanisme ne signifie pas que vous aurez immédiatement accès à un médecin de famille, cependant, si vos besoins de santé justifient des services urgents vous serez pris en charge rapidement par un médecin.**

Afin de faciliter le processus d'identification, nous avons créé un formulaire d'inscription simple qu'il suffit de remplir et de remettre à la réception de l'hôpital de l'Archipel ou d'un CLSC. Par la suite, une infirmière contactera les gens concernés pour faire une collecte d'information permettant d'identifier leurs besoins et d'établir un ordre de priorité de prise en charge par un médecin. Ce formulaire s'adresse exclusivement aux gens n'ayant pas de médecin de famille et non aux personnes souhaitant changer de médecin. Vous pouvez vous procurer le formulaire à la réception de l'hôpital et aux CLSC de Cap-aux-Meules, Bassin et de l'Est.

Les personnes ayant un problème de santé qui les inquiètent doivent se présenter à l'urgence. C'est également à l'urgence que les gens sans médecin de famille peuvent obtenir un renouvellement de prescription.

Le CSSS des Îles a travaillé à la mise en place de ce mécanisme afin de mieux connaître les besoins de la population et pour identifier les personnes n'ayant pas de médecin de famille en ce moment. L'établissement continue de tout mettre en œuvre afin d'offrir des soins et services de qualité et sécuritaires à la population des Îles. Il est important de souligner que les patients très malades sont pris en charge rapidement et reçoivent les soins nécessaires à leur santé. Le CSSS des Îles vous rappelle que la patience, la collaboration et la compréhension de tous sont les meilleurs moyens pour nous aider dans la situation actuelle.

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication
(418) 986-2121, poste 8094
Courriel : celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca